



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

Convocation du 17 Février 2022

Présents :

- F. Bonnet
- A. L Boyer
- O. Morin
- P. Quintana
- D. Bourdet
- G. Catteloin
- I. Colombo Gomes
- J. P. Gélard
- M. Massignan
- J. Pimentel

Absent excusé :

- J. Gouasdon

Secrétaire de séance :

- O. MORIN est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1 – Compte-rendu des commissions
- 2 – Délibération création poste adjoint administratif
- 3 – Délibération adhésion service remplacement CDG46
- 4 – Rapport enquête publique
- 5 – Délibération achat capteurs de CO2
- 6 - Délibération modifiée terrain C544-546 et 383
- 7 - Rapport de la FEDEL (fédération départementale d'énergie du Lot) sur l'état du matériel EP (réseau d'éclairage public
- 8 - Délibération de la délégation de la compétence EP et mise à disposition des biens à la FEDEL.
- 9 – Questions diverses

Michel Massignan donne lecture du compte rendu de la séance du 17 janvier 2022 qui est adopté à l'unanimité.

1) **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :**

► Olivier Morin informe le conseil que le *DUERP* (document unique d'évaluation des risques professionnels) de St Pierre est rédigé. Le **DUERP** est obligatoire depuis un décret du 05 novembre 2001, ce document unique d'évaluation des risques professionnels est obligatoire dans toutes les entreprises et administrations, peu importe leur nombre de salariés.

Olivier Morin nous indique qu'il a été transmis au centre de gestion. Ce document est constitué de 3 fichiers : secrétaire, employé communal et femme de ménage, dont le but est de lister les risques et causes d'accidents. Ce document a permis de mettre en évidence le besoin en équipements de protections individuels et de formations de nos agents.

► Mr le Maire précise que la distribution de colis s'est déroulée dans une bonne ambiance, avec des retours positifs de la part des villageois.

► Plusieurs réunions se sont déroulées concernant le projet de l'antenne radio téléphonie. Projet à nouveau relancé au même endroit mais dont l'antenne serait moins haute. La mise en place de cette installation sur l'entrée du village semble être inévitable, et un autre secteur a été proposé sur le domaine d'Auzole, près d'un projet de panneaux solaire qui pourrait toutefois voir le jour. Le but étant de proposer le rassemblement des installations au même endroit. L'actuelle déclaration préalable a donc été transférée au Grand Cahors avec un avis défavorable.

► Une demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) est en cours pour le remplacement de la porte d'entrée de la mairie et de l'école.

► Un RDV avec les entreprises Marcouly et Eiffage a eu lieu pour échanger sur le projet de sécurisation aux abords du centre-bourg. La création d'un trottoir et le déplacement du passage piétons en face des ateliers sont envisagés ainsi que le revêtement de l'arrêt bus, des parkings de l'Eglise et du salon de coiffure.

► Les travaux de Carcavy ont débuté lundi 14 février 2022, et des tensions sont apparues entre les riverains et l'entreprise de travaux publics. Un nouvel arrêté a été pris pour interdire l'accès du chemin de 9h00 à 17h00, mais maintenir l'accès aux riverains et secours. Il est aussi précisé qu'aucun matériau ne doit être stocké sur la voirie.

► Oliver Morin informe le conseil municipal de sa démission au sein du SMAEP (Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable) de Francoulès.

2) **DELIBERATION CREATION POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF**

Mr le Maire informe le conseil municipal de la démission de notre secrétaire.

Mr le Maire propose de recruter un adjoint administratif territorial pour un contrat de 25h/semaine qui pourrait débuter le 28 février 2022.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération

3) **DELIBERATION ADHESION SERVICE REMPLACEMENT CDG46**

Mr le Maire propose d'utiliser les compétences du CDG46 (centre de gestion 46) la mise en place d'un (ou une) remplaçant(e) pour une journée par semaine en attendant de recruter un ou une secrétaire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

4) **RAPPORT ENQUETE PUBLIQUE**

L'enquête s'est déroulée pendant 15 jours, quelques observations ont été relevées. Le rapport final devrait être terminé dans les prochains jours.

5) **DELIBERATION ACHAT CAPTEURS DE CO2**

Une subvention est possible pour l'achat de détecteur CO2. Cependant, celle-ci pourrait être prise par le SIVU en réunissant les deux mairies des deux écoles. Le conseil municipal est favorable sur le principe mais suspend sa décision à celui du Conseil Syndical du SIVU.

6) **DELIBERATION MODIFIEE TERRAIN C544-546 ET 383**

Afin de sécuriser l'entrée du chemin des Pastourelles, il est envisagé d'acquérir un terrain pour créer une modification du tracé de la chaussée afin de dévier les véhicules. Le montant initial du projet s'élevait à 4000€, mais ne convient plus aux vendeurs. Mr le Maire propose de refaire une offre qui s'élève à 6000€.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération

7) **RAPPORT DE LA FEDEL (FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE DU LOT) SUR L'ETAT DU MATERIEL EP (RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC).**

M. le Maire présente le rapport édité par la FDEL sur l'éclairage public. 48 sources lumineuses ont été répertoriées, dont 16 sont jugées vétustes. Une première étape, approuvée par le conseil municipal, consiste à renouveler les éclairages "boules" qui éclairent le ciel.

8) **DELIBERATION DE LA DELEGATION DE LA COMPETENCE EP ET MISE A DISPOSITION DES BIENS A LA FEDEL.**

M. le Maire, en complément de la délibération initiale précitée demande à conseil :

- de confirmer la délégation de la compétence communale EP à la FDEL, dans les conditions fixées par son règlement,
- de valider l'inventaire du parc EP communal réalisé par la FDEL,
- de mettre à disposition de la FDEL, à titre gratuit, les biens concernés. Cette mise à disposition sera constatée par la signature d'un procès-verbal contradictoire, conformément à l'article L. 1321 du C.G.C.T.
- d'inscrire au budget communal la constatation comptable de la mise à disposition des biens. Les emprunts en cours, contractés par la commune

pour financer ses ouvrages EP avant le transfert de la compétence, resteront à sa charge et ne s'imputeront pas sur sa contribution annuelle. La commune continuera à les gérer jusqu'à leur extinction.

- de transmettre à la FDEL le montant de la valeur (initiale ou forfaitaire) ou du coût historique des installations d'EP,
- d'autoriser M. le Maire à signer toutes pièces à intervenir, en particulier le procès-verbal de mise à disposition des biens.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération.

9) QUESTIONS DIVERSES

Il a été constaté un dépôt sauvage sur le chemin des Pastourelles, sur un terrain privé. La propriétaire de ce terrain a été prévenue, si aucune plainte n'est déposée, Mr le maire envisage de la déposer lui-même.

Séance levée à 22h24

